**Ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique**

**Université Larbi Ben M’hidi**

**Oum El Bouaghi**

**Faculté des lettres et des langues**

**Département : Langue française.**

**Année Universitaire 2022/2023**

**Enseignant : Meziane Cherif.**

**Matière : Éthique  / Semestre : 2**

**Niveau : Master I**

**Spécialité : Didactique & Littérature**

**Groupe : Tous les groupes.**

**Introduction**

L’Ethique, la morale sont des mots plutôt galvaudés aujourd’hui, dont bien souvent les concepts restent flous et mal compris. Principes de bonnes mœurs ou de règles sociales, l’éthique joue un rôle déterminant dans le monde de l’enseignement autant que dans la vie de tous les jours.

Étant donné la confusion qui existe autour des termes éthique, morale et déontologie, il convient d’apporter quelques précisions. Quelques lectures permettent de constater que leur sens diffère selon les auteurs et les contextes, de sorte que pour bien saisir toutes les subtilités qui aident à les distinguer, cela exige la consultation d’ouvrages spécialisés. Les éléments de définition suivants, bien que très incomplets, apportent un certain éclairage. Elles sont inspirées des écrits de *Desaulniers* et *Jutras* (2006) ainsi que de ceux de Gohier (2005). Dans leur perspective, **l’éthique** est une réflexion sur la conduite à adopter envers les autres ; elle est indissociable de la morale ; éthique et morale renvoient aux mœurs et aux comportements. Alors que l’éthique est plus réflexive, la morale est plus prescriptive, faisant référence à un système de normes socialement admises. En ce sens, « la réflexion éthique sous-tend le précepte moral, mais l’accompagne également dans une mise en application contextualisée qui ne peut se contenter de règles formulées de façon définitive […] » (*Gohier*, 2005, p. 43). Pour ce qui est de la déontologie, elle correspond à la morale appliquée à une profession. Plus précisément, il s’agit de règles de conduite et d’action que le professionnel vise à respecter dans sa pratique.

**Tentatives de définition :**

Éthique : nom féminin (bas latin ethica, morale, du grec êthikon) ;

Éthique : (du [grec](https://fr.wikipedia.org/wiki/Grec_ancien) ηθική [επιστήμη], « la science [morale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Morale) », de ήθος « [ethos](https://fr.wikipedia.org/wiki/Ethos) », « lieu de vie ; habitude, mœurs ; caractère, état de l'âme, disposition psychique » via le mot latin ethicus, la morale.) est une discipline [philosophique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Philosophie) portant sur les jugements. Ce terme est parfois synonyme de [morale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Morale) puisque ce dernier terme a été utilisé pour traduire le concept d'éthique des philosophes grecs antiques. L'éthique se définit telle une réflexion fondamentale sur laquelle la [morale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Morale) établira ses normes, ses limites et ses devoirs. Sa formulation se caractérise par des énoncés [normatifs](https://fr.wikipedia.org/wiki/Norme), [prescriptifs](https://fr.wikipedia.org/wiki/Prescription_(droit)) ou encore [évaluatifs](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89valuation) parmi lesquels on trouve des [impératifs catégoriques](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratif_cat%C3%A9gorique#Imp.C3.A9ratif_cat.C3.A9gorique). La démarche éthique se distingue donc de la [démarche scientifique](https://fr.wikipedia.org/wiki/M%C3%A9thode_scientifique) qui elle se base sur des jugements de fait formulés dans des énoncés [descriptifs](https://fr.wikipedia.org/wiki/Description), parmi lesquels on trouve des [impératifs hypothétiques](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratif_cat%C3%A9gorique#Imp.C3.A9ratifs_hypoth.C3.A9tiques). En absence d'[impératif catégorique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Imp%C3%A9ratif_cat%C3%A9gorique) une formulation éthique relève d'une faute de logique intitulée [paralogisme naturaliste](https://fr.wikipedia.org/wiki/Paralogisme_naturaliste). Pour des philosophes tel que [*Aristote*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Aristote) et [*Kant*](https://fr.wikipedia.org/wiki/Emmanuel_Kant), l'éthique a pour but de définir ce qui doit être. (*Wikipedia*) ;

En **éducation**, l’éthique est l’ensemble des principes et des valeurs fondamentales auxquelles se réfère un acteur. En **didactique** des langues et des cultures, la conscience et la compétence éthique permettent de repérer dans le champ de la réflexion épistémologique les idéologies qui justifient l’action et de distinguer celles qui sont nécessaires et positives (par exemple celles qui favorisent une meilleure compréhension d’autrui et de la lutte contre les intolérances), de celles qui sont invalidantes ou négatives (par exemple, celles qui ne tiennent compte que des rapports de force et de domination). J.-P. Cuq (2003).

Dès lors que la didactique des langues étrangères ne se définit pas seulement comme une réflexion mais aussi comme une action sur la réalité linguistique, et par conséquent humaine, il est nécessaire que ceux qui s’en réclament sachent situer leur action dans le cadre d’une réflexion éthique.

En effet, la didactique des langues ne peut se contenter de construire un appareillage conceptuel : elle doit s’interroger sur les limites de son intervention, c’est-à-dire sur ses objectifs et sur la manière dont elle conceptualise la dimension humaine de son champ. La légitimité de l’enseignement d’une langue à des étrangers n’est pas évidente *a priori* : où sont les limites entre une aide à des décisions librement choisies et un expansionnisme voire un impérialisme culturel ? Sans doute, les réponses dépendent largement de la prise en compte des différentes situations d’enseignement : en contexte scolaire ou d’adultes, en FLE et en FLS, etc. La didactique doit aussi s’interroger sur les moyens mis à sa disposition ou qu’elle peut générer, bref, sur ses rapport avec l’argent.

Dans tout les cas, quelle que soit la réponse qu’il donne à ses interrogations, l’enseignant doit savoir ce qu’il fait. Or, pour *Louis Porcher*, l’argent social pondère ce qu’il est conduit à faire et ce qu’il aimerait faire. Il s’inscrit ainsi, [...] dans la lignée du sociologue allemand *Max Weber*, selon lequel la responsabilité individuelle résulte d’un équilibre entre deux éthiques. Une éthique dite *de la conviction*, qui est définie par l’identité morale de l’individu (en termes de juste, de bien, de bon...) et une éthique dite de la responsabilité qui privilégie la réalité et le devoir.

Cependant, sous peine de devenir un simple ensemble de discours moralisant, et par conséquent de s’éloigner de ses objectifs scientifiques, la DDL doit envisager l’éthique sous un aspect méthodologique : «  les arguments éthiques et métaphysiques, écrit *Jean-Marie Van der Maren*, ont bien leur place dans les écrits mais pas dans le corps de la recherche ; ils doivent se situer au début du travail, lorsque le chercheur présente ses préconceptions, et non à la fin du travail, quand il envisage ses application».

Dans cette dimension personnelle, les discours des acteurs soulignent l’engagement personnel de l’enseignant, sa force de caractère, sa volonté et son ouverture à la recherche de nouvelles connaissances lui permettant de développer une bonne pratique pédagogique. Ces éléments confirment l’importance des attributs liés à des aptitudes et des habiletés personnelles dans la représentation du bon enseignant au préscolaire et au primaire. Ce qui prévaut, c’est l’effort personnel ; l’enseignant doit trouver des solutions aux problèmes, doit innover, motiver et gérer sa classe. Le rôle de l’enseignant semble être défini par une action individuelle, ce qui porte à croire que la question d’une identité professionnelle collective n’aurait pas lieu de se poser.

Comme on le sait, l’enseignement ne peut se réduire à une tâche purement cognitive, des facteurs d’ordre affectif, relationnel et éthique le traversent (Lessard et Tardif, 2003). L’importance de la relation que l’enseignant établit avec les apprenants n’est plus à démontrer, elle est la base du rapport enseignement/apprentissage. Cependant, ce qui est étonnant à la lecture des données, c’est que la capacité relationnelle est définie par des éléments considérés comme constitutifs de la personne, en quelque sorte par des qualités innées. Ainsi, la capacité relationnelle est, comme la plupart des autres traits caractérisant la profession, une qualité personnelle, une disposition de la personne ; elle ne se développe presque pas pendant la formation. Quand elle est perçue comme une compétence à développer, on se centre fondamentalement dans les compétences langagières, c’est-à-dire dans le savoir bien communiquer à l’oral et à l’écrit. Dans l’enseignement, la capacité relationnelle suppose le dialogue et l’accompagnement, elle fait référence à la relation à l’autre et, dans le cas de l’enseignant, à chacun des élèves. Cette relation suppose une exigence éthique, car tout rapport pédagogique est, d’une certaine manière, un rapport de pouvoir ; l’enseignant représente une autorité intellectuelle et morale, d’où l’importance de sa responsabilité et de son professionnalisme.

**Conclusion**

« *Les repères moraux ont disparu !* » Cette affirmation semble faire consensus dans les médias et les recours à des conseillers et conseillères en éthique se multiplient pour dégager les normes de « bonnes pratiques professionnelles ». Simultanément, l’éthique effectue une entrée remarquée dans les référentiels de compétences. Ce retour en force de l’éthique doit-il pallier un manque de repères moraux et remettre au centre les normes d’un bien-agir ?

**Bibliographie**

* CUQ Jean Pierre et GRUCA Isabel le, (2005), *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde,* Grenoble : PUG.
* CUQ Jean Pierre (Dir), (2003), *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde,* Paris: CLE international.
* GOHIER Christiane (Dir), (2007), *Identités professionnelles d’acteurs de l’enseignement,* Québec : Presses de l’Université du Québec.
* LAFORTUNE Louise (Dir), (2008), *Réfléchir pour évaluer des compétences professionnelles à l’enseignement* , QUEBEC : Presses de l’Université du Québec.